

Déclaration ministérielle

2^e Congrès mondial sur les REL, Ljubljana, Slovénie

Nous, les ministres et leurs représentants du Bangladesh, de la Barbade, de la Bulgarie, de la République tchèque, du Costa Rica, de la Croatie, du Kiribati, de la République populaire démocratique lao, de la Lituanie, de Malte, de la République de Maurice, de la Mauritanie, du Mozambique, de la Palestine, de la Roumanie, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de l'Afrique du Sud et des Émirats arabes unis, rassemblés en septembre 2017 sur invitation de l'UNESCO et du ministère de l'Éducation slovène, à Ljubljana, Slovénie au 2^e Congrès mondial sur les REL (ressources éducatives libres), souhaitons :

Rappelant les accords-cadres de l'ONU :

- *La Déclaration universelle des droits de l'homme, qui prévoit que tout individu a des droits et des libertés fondamentales, dont la liberté de « recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit » (article 19), et le droit à l'éducation (article 26),*
- *La Recommandation de l'UNESCO sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (2003),*
- *La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005),*
- *La Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006) (article 24), qui reconnaît les droits des personnes handicapées à l'éducation.*

Réaffirmer notre engagement envers le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son objectif « [d']assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » (ODD4),

Reconnaître la Déclaration de Paris sur les REL 2012, adoptée au 1^{er} Congrès mondial sur les REL au quartier général de l'UNESCO, Paris, en tant que stratégie internationalement reconnue pour l'action liée aux REL.

Reconnaître, d'autre part, les ressources éducatives libres en tant que matériels d'enseignement, d'apprentissage et de recherche sur tout support, numérique ou autre, existants dans le domaine public ou publiés sous une licence ouverte permettant l'accès, l'utilisation, l'adaptation et la redistribution gratuits par d'autres, sans restrictions ou avec des restrictions limitées.

Reconnaître que les REL ont des opportunités stratégiques pour améliorer le partage des connaissances, le renforcement des capacités, ainsi que l'accès universel à un apprentissage et à des ressources d'enseignement de qualité.

Reconnaître qu'afin que les REL atteignent pleinement leur potentiel transformateur et contribuent à la réalisation de l'ODD 4, elles doivent être mieux incorporées aux politiques et aux pratiques éducatives, que ce soit dans l'éducation préscolaire, l'enseignement postsecondaire et supérieur ou l'apprentissage tout au long de la vie. L'intégration de contenu fondé sur les REL sera subordonnée à un engagement en faveur du caractère libre et gratuit des REL et de leur consultation par des utilisateurs, des éducateurs, des institutions et des gouvernements, et nécessitera également de réunir d'autres conditions préalables à l'éducation de qualité.

Souligner le fait qu'il convient de relever ces défis sans tarder car il est urgent d'agir pour atteindre l'ODD 4 sur l'éducation de qualité.

Réaffirmer, en vue de l'instauration de sociétés du savoir, que les REL favorisent une éducation de qualité équitable, inclusive, ouverte et participative.

Accueillir avec satisfaction le Plan d'Action de Ljubljana sur les REL 2017 qui encourage un passage à l'action dans les domaines suivants en vue de l'intégration des REL: la capacité des utilisateurs à trouver, réutiliser et partager les REL; les barrières linguistiques et culturelles; la sécurité et la sûreté des contenus permettant un accès équitable et inclusif des REL de qualité; le changement les modèles économiques afin de soutenir la transformation numérique en fonction des financements publiques et des cadres juridiques; et le développement de cadres politiques favorables.

Appeler toutes les parties prenantes de l'éducation à mettre en œuvre les recommandations du Plan d'Action de Ljubljana sur les REL 2017 afin d'augmenter la collaboration internationale dans le domaine des REL par une coalition dynamique en vue d'étendre et de renforcer l'engagement à l'action, aux stratégies et à la législation dans ce domaine.